

N° 2023-09-25/04

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2023

Objet: MODIFICATION DE CINQ POSTES PERMAMENTS

Rapporteur: Monsieur le Maire

DATE DE LA CONVOCATION L'an deux mille vingt-trois,

Le 25 septembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

19-09-2023

Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, présidence château de Buc, sous la

Monsieur Stéphane GRASSET, Maire

DATE D'AFFICHAGE

Présents :

19-09-2023

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Isabelle BOURGEONNIER, Mme Frédérique SARRAU, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Bruno GUILLON, Mme Véronique HUYNH, M. Christian GASQ, M. Frank MARQUET, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.

NOMBRE DE CONSEILLERS Excusés représentés :

Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur

Bernard MILLION-ROUSSEAU

Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame EN EXERCICE: 29

Juliette ESPINOS

PRESENTS: 27

VOTANTS: 18

Absents:

DATE DE LA **PUBLICATION**

27-09-2023

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

> Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20230927-2023-09-25-04-DE Date de télétransmission : 28/09/2023

Date de réception préfecture : 28/09/2023

2023-09-25/04 MODIFICATION DE CINQ POSTES PERMANENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2022-1497 du 30 novembre 2022 modifiant le décret n°2020-1152 du 19 septembre 2020 relatif au versement d'un complément de traitement indiciaire à certains agents publics,

Vu les divers arrêtés ministériels fixant les plafonds du RIFSEEP applicables aux corps d'emplois de référence à l'Etat pris en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014,

Vu les délibérations n°2017-12-18/08 et suivantes relatives au RIFSEEP de la commune de Buc,

Considérant la nécessité pour la ville de Buc de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

Compte tenu des mouvements de personnel, des réussites aux concours, des besoins des services et des candidatures retenues pour pourvoir à ces besoins, il est proposé de modifier les postes suivants :

Postes existants	Nouveaux postes
1 adjoint technique principal de 2ème classe	1 agent social principal 2ème classe
1 technicien	1 technicien principal 1 ère classe
1 auxiliaire de puériculture de classe normale	1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principal de 2 ^{ème} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Lorraine WEISS, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, Mme Véronique HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, Mme Frédérique SARRAU, M. Frank MARQUET, s'abstenant

DECIDE les modifications suivantes du tableau des effectifs :

Postes existants	Nouveaux postes
1 adjoint technique principal de 2ème classe	1 agent social principal 2 ^{ème} classe
1 technicien	1 technicien principal 1ère classe
1 auxiliaire de puériculture de classe normale	1 auxiliaire de puériculture de classe supérieure
2 adjoints d'animation	2 adjoints d'animation principal de 2 ^{ème} classe

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le :

28/09/2023

Rendu exécutoire le : 28/09/2023

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

DE BUC

Buc, le 27 septembre 2023

Le Maire Stéphane GRASSET

Eneli:

Acte à classer

2023-09-25-04

1

2

3

4

5

6

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2023-09-28T08-32-21.00 (MI247787191)

Identifiant unique de l'acte :

078-217801174-20230927-2023-09-25-04-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

Modification de cinq postes permaments

Date de décision :

27/09/2023

Signature Electronique

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte:

2023-09-25-04 Modification de cinq

postes permanents.PDF

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Demande de signature Signé

Transmis Accusé de réception Date **27/09/23** à **16:31**

Date 27/09/23 à 16:31 Date 28/09/23 à 08:32 Date 28/09/23 à 08:32 Date 28/09/23 à 08:42 Par BORDIER Frederic
Par BORDIER Frederic
Par GRASSET Stéphane
Par GRASSET Stéphane

Multicanal: Non

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr

Envoyé: jeudi 28 septembre 2023 08:43

À: dgs-fast

Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-04

":. Notification FAST:

Notification FAST:

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-09-25-04, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230927-2023-09-25-04-DE.

Informations sur l'acte Numero : 2023-09-25-04

Objet: Modification de cinq postes permaments

Date de décision : 27/09/2023 Date de transmission : 28/09/2023 Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique / 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : https://www.efast.fr/ar.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel https://www.efast.fr